

Note 20-59

Au 8 juin 2020 : 75% veut maintenant dire 1 place de plus pour celles à 6 places et 3 places de plus pour celles à 9 places

Bonjour chères RSE,

Vous l'aurez constaté, les informations du Ministère qui vous sont données une journée sont appelées à être différentes le lendemain.

Donc, pour faire suite à mon message d'hier, dimanche, je vous invite à consulter la question D2 de notre foire aux questions : https://virecrepe.com/wp-content/uploads/2020/05/coronavirus_FAQBCVC_version7.pdf

Nous sommes toujours en attente du feu vert du Ministère pour que vous passiez à la phase 3 prévue le 8 juin 2020.

La phase 3 prévoit maintenant :

- **5 enfants** pour la RSE qui peut recevoir un **max. de 6** enfants en fonction de sa reconnaissance;
- **7 enfants** pour la RSE qui peut recevoir **un max. de 9 enfants** en fonction de sa reconnaissance.

Ce qui veut dire sur le plan financier que :

- comme depuis le début, le BC continue de payer les rétributions au complet des ententes de services en vigueur;
- pour les contributions parentales, toutes les RSE habituellement autorisées à 6 PCR recevront une compensation de 8,35\$ par jour et celles autorisées à 9 PCR recevront deux compensations de 8,35\$

Bonne semaine à vous et aux petits qui réintégreront graduellement vos milieux

Martin Demers, Directeur général